

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-201/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Tribunal de première instance de Djibouti, statuant en matière correctionnelle

n° 71-201/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 février 1971

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro
25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Aden, administrateur, chef du Service des Affaires administratives, est désigné pour représenter le Territoire devant le Tribunal de première instance de Djibouti, statuant en matière correctionnelle, dans l'affaire d'accident de la circulation, survenu le 15 octobre 1970 à M. Awaleh Dirir Waiss, inculpé d'homicide involontaire.